

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ANSM

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**Décision DG n° 2016-152 du 11 avril 2016 portant habilitation d'un inspecteur
de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

NOR : AFSM1630273S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
Vu le code de la santé publique et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et
livres III et IV (partie réglementaire);

Vu la décision DG n° 2016-151 du 11 avril 2016 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence
nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Décide:

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, est
habilitée à la recherche et à la constatation d'infractions pénales l'inspecteur de l'Agence nationale
de sécurité du médicament et des produits de santé dont le nom suit : Mme Léa STANKOVSKI,
docteur en neurosciences.

Article 2

Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au
Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 11 avril 2016.

Le directeur général,
DR D. MARTIN